

FICHE « JUSTIFICATIFS COÛTS EXCEPTIONNELS / BESOINS SPECIFIQUES »

KA 1

Documents à transmettre dans la Demande de Subvention	Intitulé de la dépense	Documents à transmettre dans le Rapport Final
<ul style="list-style-type: none"> - Dates - Planning 	Visite de planification préalable (seulement pour les volontaires court-terme)	<ul style="list-style-type: none"> - Facture hébergement / alimentation
<ul style="list-style-type: none"> - Devis transport - Devis prix du VISA 	VISA	<ul style="list-style-type: none"> - Factures - Reçu ambassade / consulat - Copie du/des visa(s) obtenu(s)
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de poste du tuteur - Attestation du responsable de la structure mentionnant le temps d'accompagnement supplémentaire mis en place dans le cadre de ce projet au regard du profil du (des) jeune(s) participant au projet. <u>Cette attestation précise :</u> <ul style="list-style-type: none"> - le temps de travail pour le suivi spécifique et individualisé du jeune - le taux horaire et le budget global prévisionnel /ou / Devis détaillé du prestataire (ou du partenaire) - Planning prévisionnel de suivi - Présentation de la procédure mise en place pour pallier aux risques 	Tutorat renforcé SVE Court terme (dans le cas où la structure d'envoi et ou d'accueil est la structure coordinatrice)	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de poste du tuteur - Attestation du responsable de la structure mentionnant le temps d'accompagnement supplémentaire finalement mis en place. <u>Cette attestation précise :</u> <ul style="list-style-type: none"> - le nom du tuteur - le temps de travail pour le suivi spécifique du jeune - le taux horaire - le budget global /ou / Facture détaillée* du prestataire (ou du partenaire) - Suivi détaillé du jeune* signé par le volontaire et par le tuteur
<ul style="list-style-type: none"> - Devis 	Coûts exceptionnels permettant la participation de JAMOs à un échange de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Factures
<ul style="list-style-type: none"> - Devis 	Frais de voyage RUP, uniquement si le forfait classique représente moins de 70% des frais de transport	<ul style="list-style-type: none"> - Facture (maximum 80 % des frais réels ; à hauteur de ce qui a été accordé)
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des mesures supplémentaires d'accompagnement envisagées - Devis - Devis transport 	Besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Factures - Bilan de l'apport des mesures supplémentaires d'accompagnement financées - Factures transport

*voir template sur le site :
www.erasmusplus-jeunesse.fr